



ANNEXE 1



Règlement Football Féminin SENIORS (District des Ardennes)

Le règlement du Football Féminin SENIORS du District des Ardennes est identique à celui du football réduit Jeunes (U13) avec quelques particularités (adaptations).

❖ Loi 1 : Terrain de jeu

Terrain Foot à 8

Longueur : **50 à 68 m.**

Largeur : **45 à 55 m.**

Buts : **6 m x 2 m avec filets**

Surface de réparation : **26m x 13m**

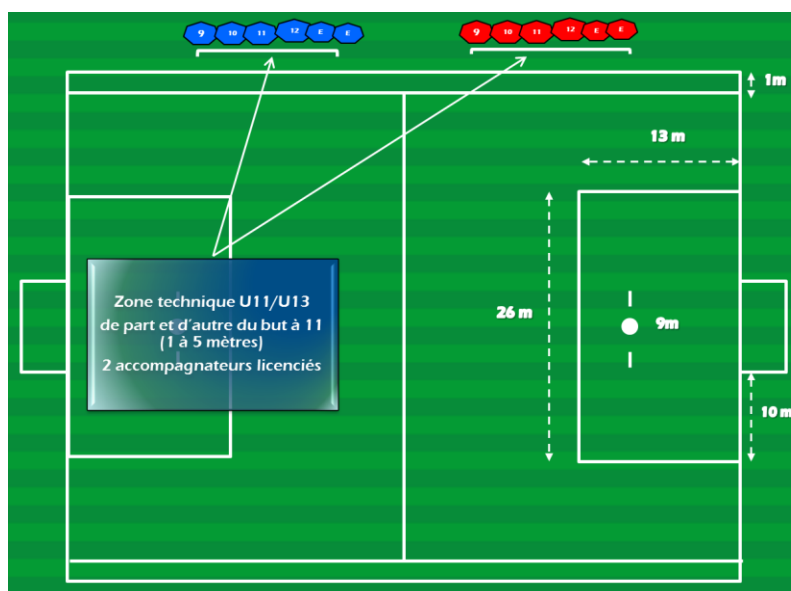
Zone technique : **A droite et à gauche du but à 11**

* Fixation des buts pour le football à 8 :

Les « cages de buts de football » doivent être conformes aux dispositions générales, fixant les exigences de sécurité auxquelles celles-ci doivent répondre.

** Traçage de la surface de réparation :

S'il n'est pas possible de tracer la surface sur l'ensemble des terrains, vous pouvez utiliser des coupelles ou des galettes de couleur (coupelles plates) pour matérialiser les quatre angles.



❖ Loi 2 : Ballon

Taille n°5 homologue

❖ Loi 3 : Nombre de joueurs

8 joueurs dont un gardien de but et 4 remplaçants maximum

❖ Loi 4 : Equipement du joueur

Identique à celui du jeu à 11

Rappels :

- Le port des protège-tibias est **obligatoire**.
- Maillot dans le short
- Chaussettes relevées en dessous des genoux

L'équipement ou la tenue des joueuses ne doit en aucun cas présenter un danger quelconque pour lui-même ou pour les autres (bijoux...).

❖ Loi 5 : Arbitre

Identique à celle du jeu à 11

C'est le club recevant qui doit fournir un arbitre. L'arbitrage peut-être assuré par tout licencié sous réserve qu'il connaisse bien les règles du Foot réduit Jeunes U13.

❖ Loi 6 : Arbitres assistants

Identique à celui du jeu à 11

Le rôle de l'arbitre assistant est de signaler les ballons ayant entièrement franchi la ligne de touche ou de sortie de but et quand un joueur est hors-jeu.

❖ Loi 7 : Temps de jeu

80 minutes : 2 périodes de 40 minutes

❖ Loi 8 : Coup d'envoi et reprise de jeu

Coup de sifflet OBLIGATOIRE.

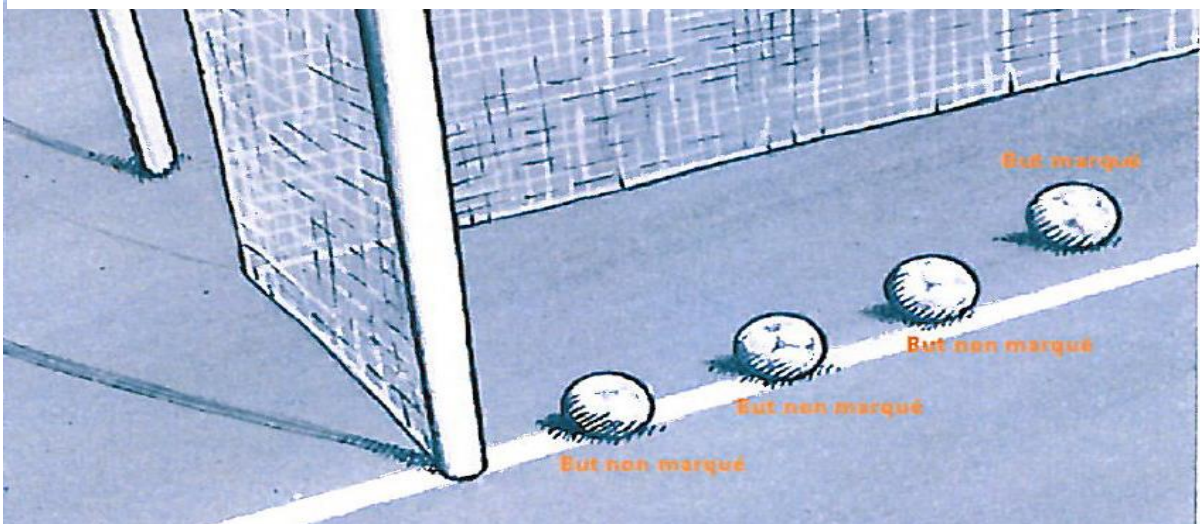
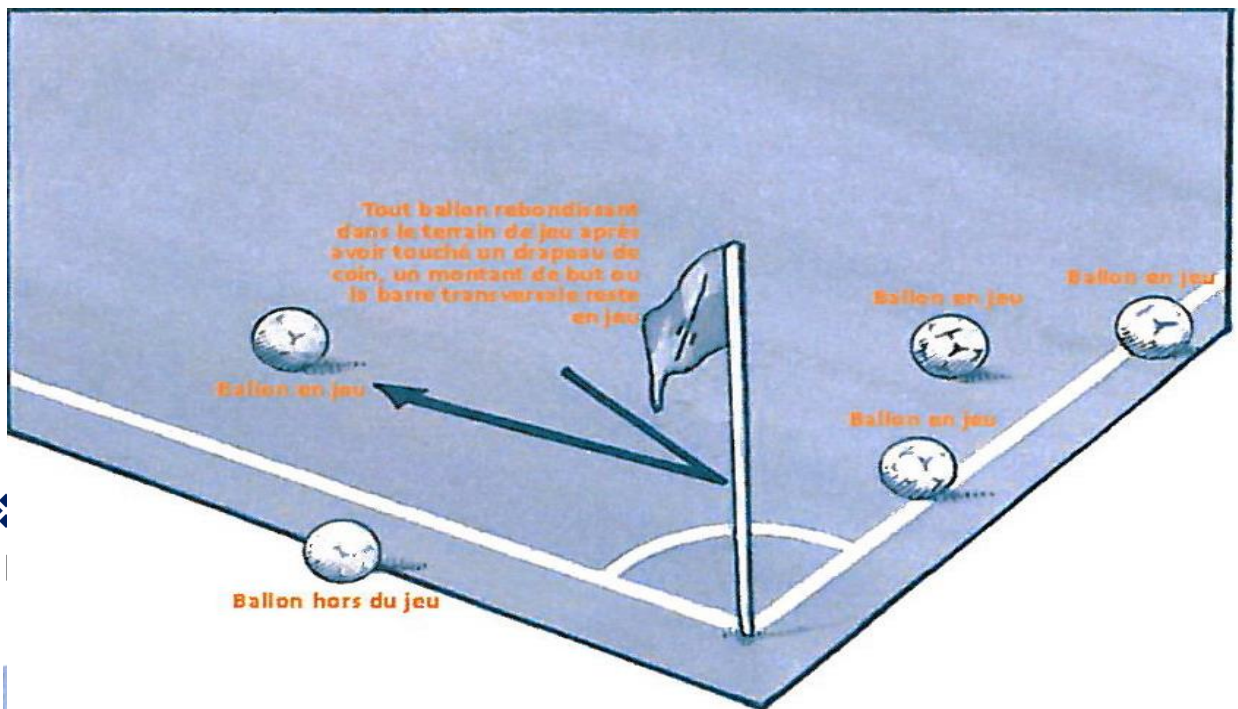
Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et à clairement bougé.

But direct accordé uniquement contre l'équipe adverse.

Adversaire à 6 mètres du ballon.

❖ Loi 9 : Le ballon en jeu et hors du jeu Identique à celle du jeu à 11

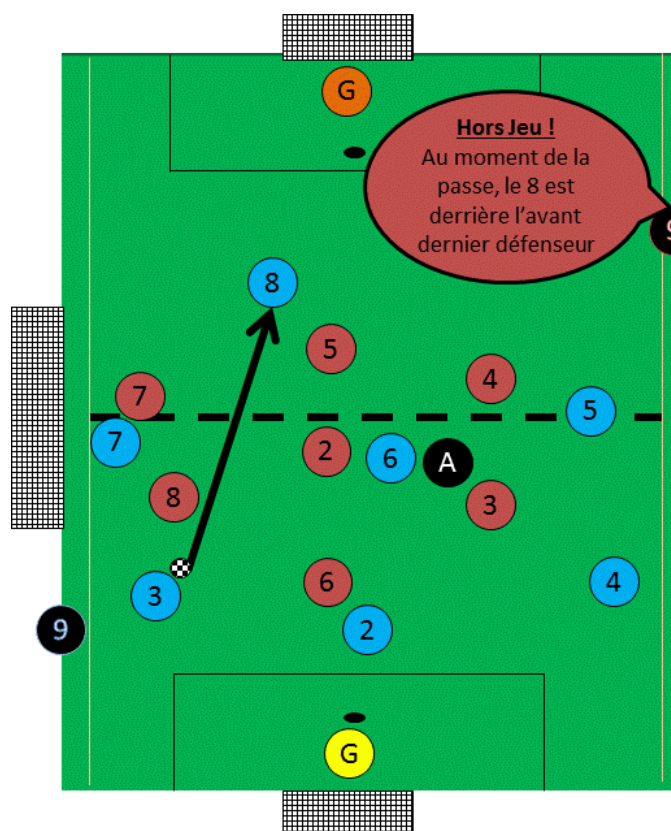
- Le ballon est hors du jeu lorsqu'il franchit entièrement une des lignes du terrain que ce soit à terre ou en l'air.
- Le jeu est stoppé ou arrêté lorsque l'arbitre siffle.



❖ Loi 11 : Hors-jeu

Identique à celle du jeu à 11, à partir de la ligne médiane.

- Le hors-jeu est jugé au départ du ballon.
- Le receveur doit faire action de jeu.
- Un joueur est en position de hors-jeu s'il
Est plus près de la ligne de but adverse que le ballon
Est l'avant dernier joueur adverse.
- Pas de hors-jeu sur une touche.
- Pas de hors-jeu sur une sortie de but.



❖ Loi 12 : Fautes et comportement anti-sportif

Identique à celle du football à 11 sous réserve des modifications suivantes :

- Tous les coups francs prévus comme sanctions ou reprise de jeu sont **directs**.

A noter : Le gardien de but ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe de son partenaire.

❖ Loi 13 : Coups francs

Tous les Coups Francs sont directs.

Les adversaires doivent être à 6 mètres du ballon.

❖ Loi 14 : Penalty

Identique à celle du football à 11, sous réserve de la distance du point de réparation :

- Placé à 9 mètres de la ligne de but au lieu de 11.

❖ Loi 15 : Rentrée de touche

Identique au foot à 11

Rappel :

- Les adversaires à 2 mètres de la remise en jeu.
- *Le gardien de but **ne peut pas** se saisir du ballon avec les mains sur une rentrée de touche de son partenaire.*

❖ Loi 16 : Coup de pied de but

Identique à celle du football à 11

Ballon placé devant le but à 9 mètres maximum de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation.

❖ Loi 17 : Corner

Identique à celle du football à 11 (adversaires à 6 mètres du ballon)

❖ Loi 18 : Dégagement gardienne

Interdiction pour la gardienne de dégager au pied. Celle-ci doit impérativement relancer à la main dans les limites de sa surface de réparation.